

Envoi du dossier

**Hôtel du Département**  
**10, rue des Saints Pères**  
**77010 Melun cedex**

Contact téléphonique ou courriel

**Direction de l'eau et de l'environnement**  
**Sous direction de l'eau**  
**Service de l'eau potable et des actions préventives - SEPAP**  
**Service d'assistance technique pour l'épuration et le suivi des eaux – SATESE**  
**Équipe départementale d'assistance technique à l'entretien des rivières - EDATER**  
**Tél 01 64 14 76 30**  
**Fax 01 64 14 76 65**  
**Courriel : sde@cg77.fr**

**Composition du dossier  
de demande de subvention pour études  
de type schéma directeur  
ou de faisabilité**

**Dans les domaines :**  
**. de l'eau potable**  
**. de l'assainissement**  
**. des cours d'eau**

## REMARQUES PRELIMINAIRES

---

### Le dossier doit être porté par un maître d'ouvrage public

- Commune ;
- Syndicat ;
- Communauté de communes ou d'agglomération.

### Demande de subvention en 2 étapes

#### 1. La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

- Définir le programme de l'étude ;
- Assurer le pilotage de l'étude.

#### 2. L'étude

### Le Département se réserve le droit

- De ne faire qu'une seule inscription regroupant les deux parties de l'opération **sauf** dans le cas d'études importantes ;
- D'autoriser par dérogation et au cas par cas, le maître d'ouvrage à réaliser des travaux dans l'urgence avant l'attribution de la subvention. Cette dérogation ne constitue pas un engagement sur son attribution mais permet le maintien des droits ;
- De refuser les demandes systématiques de dérogation.

## REMARQUES SUR L'ELABORATION DU CAHIER DES CHARGES

---

### Associer :

- **le Service de gestion de l'eau pour l'eau potable** : schéma directeur, zonage, diagnostic de réseau ;
- **le SATESE** pour l'assainissement : schéma directeur, zonage, étude de faisabilité ;
- **l'EDATER** pour les cours d'eau : schéma directeur, études de restauration écologique.

## LE DOSSIER

---

### A. Pièces administratives pour la demande de subvention au Conseil général

#### 1. Demande signée du représentant du maître d'ouvrage indiquant

- L'objet du projet ;
- Son coût prévisionnel global ;
- La date prévisionnelle du début des études ;
- La demande de la subvention ;
- Si nécessaire, une demande de dérogation pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou l'étude.

#### 2. Délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet

- Adoption des études envisagées et leurs montants ;
- Plan prévisionnel de financement indiquant la participation sollicitée auprès des différents partenaires (AESN, Région, Département) ;
- Sollicitation des aides du Département sous forme de subvention ;
- Désignation et montant des prestations du maître d'œuvre et/ou de l'assistant maître d'ouvrage.

#### 3. Note administrative complémentaire

- Calendrier prévisionnel de l'opération
  - . Choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage
  - . Démarrage de l'étude
- Si rattachement à un contrat de bassin ou global sur l'eau, fournir :
  - . Les références ;
  - . Son positionnement dans l'échéancier ;
  - . Le montant prévu dans le contrat.

### B. Présentation du contexte

#### 1. Présentation de la collectivité

- Population
- Appartenance à une structure intercommunale ;
- Mode de distribution d'eau potable : volume annuel, rendement du réseau, linéaire du réseau ;
- Mode d'assainissement : type, zone de collecte, type et taille de la station d'épuration ;
- Les cours d'eau concernés : masse d'eau, objectif de qualité.

#### 2. Justification du projet

Les actions prévues seront justifiées techniquement dans une note de présentation jointe :

- . Description du contexte dans lequel s'inscrit l'opération ;
- . Motivations de la collectivité ;
- . Objectifs attendus.

#### 3. Le projet de cahier des charges

### C. Pièces complémentaires

#### 1. Les plans d'ensemble du territoire concerné par l'étude

- **Cas d'étude "eau potable"**
  - . Schéma de principe des réseaux d'eau potable ;
  - . Localisation des ouvrages majeurs.
- **Cas d'étude "assainissement"**
  - . Schéma de principe des réseaux d'assainissement ;
  - . Localisation de la station d'épuration.
- **Cas d'étude "cours d'eau"**
  - . Localisation des cours d'eau concernés par l'étude ;
  - . Bassin versant.

#### 2. Le devis estimatif détaillé de l'étude et son coût prévisionnel

#### 3. Le planning prévisionnel de l'étude